

Groupe Montagne
102 ch. De-La-Montagne
1224 Chêne-Bougeries

M. Michael Dill
Swisslife Lausanne
Rue Marterey 5
1005 Lausanne

Chêne-Bougeries, le 28.7.2017

CONCERNE: Les aménagements extérieurs après les travaux / RECOMMANDÉE

Monsieur,

Les travaux que vous entreprenez sur les immeubles du chemin De-La-Montagne offrent une précieuse occasion de surmonter certains problèmes concernant les aménagements extérieurs, d'accorder les lieux aux goûts de l'époque, aux besoins réels des habitants et à leur nombre accru consécutif à la surélévation.

Comme les immeubles eux-mêmes, créés dans les années 60, les extérieurs sont appelés à évoluer puisque les conceptions en la matière ne sont plus les mêmes qu'il y a cinquante ans. Ces aménagements souffrent en outre de quelques défauts et les travaux projetés constituent à nos yeux une précieuse occasion d'améliorer la sécurité et la convivialité de l'ensemble. Les habitants sont parfois les mieux placés pour évaluer certains détails et nous avons eu l'occasion de vous en faire part en 2004 déjà.

Les aménagements extérieurs font partie intégrante des prestations en matière de qualité de vie. Ils ont un impact visuel important mais sont aussi indispensables au bien-être des familles urbaines. Depuis la Charte d'Athènes de 1933, ces aspects sont rentrés dans les mœurs; pourtant, l'importance des extérieurs est encore souvent sous-évaluée.

Par conséquent, nous souhaitons vous faire connaître le détail de nos préoccupations consignées dans un document que nous tenons à votre disposition. Celles-ci sont formulées de manière constructive et nous espérons que vous pourrez en tenir compte. Nous sommes disposés à en parler directement sur place avec la personne de contact que vous nous indiquerez le cas échéant.

En l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures

Pour le Groupe Montagne,

Philippe Lemoine

Michèle Ischi